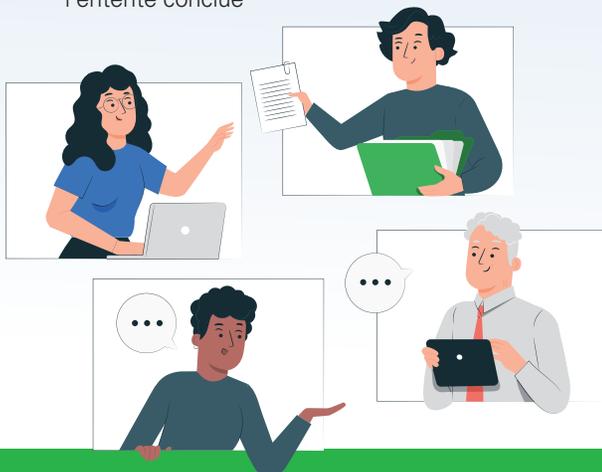


## Lors de la consultation publique, vous pourrez :

- Connaître les informations détaillées sur le projet de règlement ainsi que sur l'entente entre la Municipalité et le promoteur
- Poser vos questions
- Exprimer vos opinions et votre point de vue sur l'entente conclue



## Ordre du jour

- 19:00** Présentation du projet de règlement et de l'entente
- 
- 19:40** Période de questions
- 
- 20:00** Discussion en groupes.
- 
- 20:30** Mise en commun
- 
- 21:30** Fin

La Municipalité a décidé de mandater l'Institut du Nouveau Monde pour animer la consultation et rédiger un rapport de synthèse qui sera rendu public. [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

## Pour participer

Tous les citoyens sont invités à participer à la consultation publique qui aura lieu le lundi 12 septembre 2022 de 19 h à 21 h 30 à la salle municipale au 1110 chemin Principal.

Veillez vous inscrire avant le vendredi 9 septembre prochain afin que nous puissions nous assurer que la salle puisse accueillir les personnes intéressées.

### POUR VOUS INSCRIRE

Visitez la page d'accueil de notre site internet [www.sjdl.qc.ca](http://www.sjdl.qc.ca) et cliquez sur le bouton ci-dessous.

## Consultation publique



## Coordonnées

Abonnez-vous à notre page Facebook  pour suivre l'actualité de la Municipalité!

**Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac**

1110, chemin Principal  
450 623-1072 • [info@sjdl.qc.ca](mailto:info@sjdl.qc.ca) • [sjdl.qc.ca](http://sjdl.qc.ca)

# Consultation publique



### DATE :

Lundi 12 septembre 2022 à 19 h

### LIEU :

À la salle municipale située au 1110, ch. Principal, à Saint-Joseph-du-Lac.

### OBJET :

Présentation du projet de règlement 21-2022 portant sur des projets de développement de certains secteurs situés le long de l'autoroute 640 et sur la conservation d'un milieu naturel d'intérêt du projet domiciliaire « Les Plateaux du Ruisseau » (Plateau III), découlant d'une entente entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ainsi que le promoteur (Groupe l'Héritage inc.)



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

## Pourquoi une entente entre la Ville et le promoteur a-t-elle été conclue?

La Municipalité a négocié avec le promoteur du projet « Les Plateaux du Ruisseau » pour répondre aux préoccupations des citoyennes et citoyens qui s'étaient exprimés en défaveur du projet en 2021.

## Pourquoi organiser une nouvelle consultation ?

La Municipalité souhaite mesurer l'appui des citoyennes et citoyens au contenu de cette entente.

## Le contenu de l'entente en bref...

- La construction, qui devait avoir lieu sur le Plateau III du projet domiciliaire Les Plateaux du Ruisseau, n'aura pas lieu.
- L'espace qui devait être construit sur le Plateau III, sera ajouté à la superficie d'un futur parc nature (Boisé 640). Ce parc sera un endroit de plein air et de marche où les chiens seront admis.
- En contrepartie de la préservation du boisé, il y aura une augmentation de la densité d'occupation sur le Plateau I du projet domiciliaire.
- Il y aura une augmentation de la densité d'occupation dans le Secteur Lavolette (prolongement de la rue Maxime) situé au Nord de l'autoroute 640.

## Qu'arrivera-t-il si la majorité de la population est en désaccord avec cette entente?

Si la majorité de la population est en désaccord avec le projet de règlement suivant l'entente, le projet domiciliaire « Les Plateaux du Ruisseau » suivra son cours tel qu'autorisé en 2016.

Aussi, le projet domiciliaire prévu dans le Secteur Lavolette (prolongement de la rue Maxime) aura lieu avec la densité d'occupation prévue à l'origine.

